

**Commune de Pierlas**  
**République française**  
**DEPARTEMENT**

**Séance de l'an deux-mille vingt-six et le vingt-deux mai**

---

**Date de la convocation : 19/05/2026**

*L'an deux-mille vingt-six et le vingt-deux mai, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilbert MARTINELLI*

**Membres en exercice : 7**

**Présents : 6**

**Votants : 6**

**PRESENTS (7) :** MARTINELLI Gilbert - BRES Jean Marie - COLLOMP Nicole - TOCHE Sylvette  
- BALDACCI Lèria – CHABAUD Emile

**ABSENTS / EXCUSES (1) :** GIORDAN Jean Claude

**Secrétaire de séance : Sylvette TOCHE**

---

**Pour : 6**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**2026.054 Désignation des représentants au sein des commissions intercommunales de la Communauté de Commune Alpes d'Azur**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2013 portant création de la Communauté de Communes Alpes d'Azur au 1<sup>er</sup> janvier 2014, modifié par arrêtés préfectoraux des 18 décembre 2013, 14 novembre 2014, 14 mars 2017 et 16 août 2022 ;

Vu la délibération D2026/039 en date du 17 avril 2026 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Alpes d'Azur portant création des commissions thématiques intercommunales ;

Considérant qu'au regard des articles L.2121-22 et L. 5211-1 du CGCT, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres » ;

Considérant que le conseil communautaire a créé 5 commissions thématiques pour lesquels les conseillers municipaux sont invités à désigner leurs représentants par délibération ;

Considérant que le(s) représentant(s) de la commune au sein des commissions intercommunales doit(vent) être désigné(s) par le conseil municipal parmi ses membres ;

Le maire propose de désigner :

➤ Mme COLLOMP Nicole Représentante de la commune au sein de la commission « Ressources » qui traitera des sujets ressources humaines et Finances ;

➤ Mr BRES Jean-Marie Représentant de la commune au sein de la commission « Coopération territoriale et accompagnement des communes » qui sera en charge des relations institutionnelles, de l'assistance aux communes et des DMO ;

➤ Mr CHABAUD Emile Représentant de la commune au sein de la commission « Enfance, familles et solidarités » pour les questions relatives à l'enfance, la petite enfance, la santé et le social ;

➤ Mr BRES Jean-Marie Représentant de la commune au sein de la commission « Transition écologique et gestion des ressources » qui concernera les déchets, l'eau, les risques, l'agriculture, la forêt et les espaces naturels ;

➤ Mme BALDACCI Lèria Représentant de la commune au sein de la commission « Développement et rayonnement du territoire » pour les sujets concernant le développement économique, le tourisme, l'aménagement du territoire, la mobilité et l'aménagement du numérique.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

De désigner :

➤ Mme COLLOMP Nicole Représentante de la commune au sein de la commission « Ressources ».

➤ Mr BRES Jean-Marie Représentant de la commune au sein de la commission « Coopération territoriale et accompagnement des communes ».

➤ Mr CHABAUD Emile Représentant de la commune au sein de la commission « Enfance, familles et solidarités ».

➤ Mr BRES Jean-Marie Représentant de la commune au sein de la commission « Transition écologique et gestion des ressources ».

➤ Mme BALDACCI Lèria Représentant de la commune au sein de la commission « Développement et rayonnement du territoire ».

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

*Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Nice le et publication du*

Le Maire,  
Gilbert MARTINELLI

